

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi quinze septembre deux mille vingt, salle de la mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi 8 septembre 2020.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Maire, Antoine MAHÉ, Carole MOISAN-MAZÉ, Élodie CLÉRICE, Rémi BLANCHARD, Adjoints, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Kathy LE LEFF, Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Jacky TOQUET

Absents excusés : Régis LANCIEN (pouvoir à M. Christophe BOITARD), Christelle VARGIU (pouvoir à Morgane LE GALL)

Secrétaire de séance : Isabelle RONSOUX

Ordre du Jour :

- ✓ Rentrée 2020 et coût des services périscolaires
- ✓ Charges de fonctionnement de l'école, année scolaire 2019-2020
- ✓ Avis sur la prise en compte environnementale du projet d'aménagement foncier de la commune
- ✓ Avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement – Centrale biométhane de Saint-Brieuc-Ploufragan
- ✓ Aliénation d'un délaissé communal « 51 Saint-Guihen » par M. et Mme Emmanuel REUX
- ✓ Déplacement du lit d'un cours d'eau Rue du Gué – Demande de déclaration d'intérêt général
- ✓ Etude de devis
- ✓ Remboursement d'une enseignante pour achat de matériel scolaire
- ✓ Virement de crédit – publication annonce légale
- ✓ Renouvellement représentation de la commune au sein de l'ALEC
- ✓ Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- ✓ Agenda d'accessibilité programmé – travaux à réaliser
- ✓ Subvention exceptionnelle LIBAN
- ✓ Bilan social 2019
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner
- ✓ Points communautaires
- ✓ Questions diverses

Le procès-verbal du 10 juillet 2020 est approuvé.

Un point est à ajouter à l'ordre du jour : Etude de devis – installation d'un vitrage à l'accueil.

RENTREE 2020 ET COUT DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Madame le Maire passe la parole à Mme Carole MOISAN MAZÉ, adjointe aux affaires scolaires :

Les effectifs de cette rentrée comptent : 127 élèves répartis en 5 classes :

- Classe d'Amandine et Françoise : 13 PS, 16 MS soit 29 élèves
- Classe de Virginie et Sylvie : 9 GS et 19 CE2 soit 28 élèves
- Classe d'Aurélie : 13 CP et 8 CE1 soit 21 élèves
- Classe de Caroline : 12 CP et 9 CE1 soit 21 élèves
- Classe de Laëtitia : 16 CM1 et 12 CM2 soit 28 élèves

Pour information, la directrice a fait une demande d'ouverture de classe en prévision de l'augmentation des effectifs, pour les années à venir.

Coût des services périscolaires – année scolaire 2019-2020 :

Les services périscolaires ont été très impactés par le confinement dû à la crise sanitaire Covid 19. Les services ont été fermés du 16 mars au 12 mai 2020.

Cantine : 10 619 repas ont été servis, le prix réel du repas s'élève à 9.21 € pour une facturation à 2.85 € pour un enfant et 5.40 € par adulte. Il reste 71 % à la charge de la commune.

Garderie : 13 126 heures ont été facturées, le prix réel calculé s'élève à 3.71 € pour le matin et 5.29 € pour le soir pour un tarif de 1.25 € le matin et 1.57 € le soir pour un enfant. Il reste 54 % du coût du service à la charge de la commune après déduction de la subvention versée par la CAF.

DCM2020/062 : CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 :

Madame le Maire passe la parole à Mme Carole MOISAN MAZÉ, adjointe aux affaires scolaires, qui présente le calcul du montant des charges de fonctionnement de l'école primaire pour l'année scolaire 2019/2020. Ce montant sert de base à la facturation pour les enfants domiciliés à Hénon et accueillis à l'école de Saint-Carreuc :

- pour un enfant de maternelle : 1 654.68 €

- pour un enfant en élémentaire : 497.18 €.

Deux enfants de Hénon étaient scolarisés à l'école du Gué pour l'année scolaire 2019/2020, un en maternelle et un en élémentaire ce qui représente un coût total de 2 151.86 € pour la Commune de Hénon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer les charges de fonctionnement pour un enfant scolarisé en maternelle à 1 654.68 € et pour un enfant en élémentaire à 497.18 € pour l'année scolaire 2019/2020. Ce montant permettra la facturation des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école du Gué de Saint-Carreuc.**

- **AUTORISE Mme le Maire à émettre les titres de recette correspondants.**

DCM2020/063 : AVIS SUR LA PRISE EN COMPTE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE :

Madame le Maire rappelle que le Département est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier conduite sur la Commune. Ce projet, soumis à évaluation environnementale, a été transmis pour avis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne en tant qu'Autorité environnementale conformément au Code de l'Environnement.

L'article L122-1 du Code de l'Environnement prévoit que le dossier présentant le projet (plans parcellaires et de travaux connexes) et comprenant l'étude d'impact soit transmis en parallèle pour avis aux collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet.

Ce dossier comprend une étude des impacts du projet sur l'environnement réalisée par la société CERESA, un rapport de présentation du projet d'aménagement foncier, les plans d'aménagement foncier (parcellaire et travaux connexes), le tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent, un mémoire justificatif des échanges, l'indication du maître d'ouvrage des travaux connexes et la mention des textes régissant l'enquête publique.

Le dossier a été transmis à l'autorité environnementale : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne au mois d'août 2020. Le projet accompagné de l'étude d'impact sur l'environnement a été présenté en Commission Communale d'Aménagement Foncier le 14 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable sur la prise en compte environnementale du projet d'aménagement foncier de la Commune,**
- **SE RESERVE la possibilité de soumettre d'éventuelles observations avant ou lors de la prochaine enquête publique.**

DCM2020/064 : AVIS SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CENTRALE BIOMETHANE DE SAINT-BRIEUC-PLOUFRAGAN :

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception en Mairie d'une copie de l'arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation du public de la demande présentée par la SARL Centrale Biométhane, soumise à enregistrement, en vue d'exploiter un projet de développement d'une unité de méthanisation et de plan d'épandage associé, rue du Boisillon – ZI des Châtelets à Ploufragan. La consultation publique se déroule du 7 septembre au 5 octobre 2020. La commune est consultée et a la possibilité d'émettre un avis sur ce projet.

Le projet vise à produire une énergie renouvelable qui sera utilisée localement, sous forme de biométhane, ou « gaz vert ». Ce gaz sera livré directement dans le réseau de distribution de gaz qui dessert une partie des communes de Ploufragan, Trégueux et leurs environs. Cette centrale fournirait de l'ordre de 22GWh annuellement, sous forme de méthane directement livrable dans le réseau de gaz naturel, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1 600 foyers.

Il s'agit à la fois d'un projet de production d'énergie renouvelable sous forme de gaz, de valorisation de sous-produits organiques du territoire, mais également de recyclage local de matières fertilisantes, valorisées auprès des exploitations agricoles du territoire.

Concernant la commune, une des 20 exploitations agricoles partenaires du projet est située sur Saint-Carreuc et 146 ha de terres agricoles de la commune sont intégrées au plan de valorisation des digestats – soit environ 9% des surfaces du plan d'épandage du projet.

L'épandage des digestats interviendra en substitution pour partie effluents (fumiers) qui seront valorisés sur l'unité de production de biogaz et qui étaient épandues auparavant, ainsi qu'en substitution partielle à des engrais minéraux de par leurs propriétés fertilisantes.

Madame le Maire rappelle que la commune a la possibilité d'émettre un avis dans le cadre du plan de valorisation des digestats de cette future unité de production de biogaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable au projet présenté par la SARL Centrale Biométhane en vue d'exploiter un projet de développement d'une unité de méthanisation et de plan d'épandage associé, rue du Boisillon – ZI des Châtelets à Ploufragan.**

DCM2020/065 : ALIENATION D'UN DELAISSE COMMUNAL « 51 SAINT GUIHEN » PAR M. ET MME EMMANUEL REUX :

Madame le Maire présente la demande de M. et Mme Emmanuel REUX, propriétaires de la parcelle section A n°16 au 51 Saint Guihen, consistant au rachat d'un délaissé communal attenant à sa propriété. Par mails en dates des 15 juillet et 15 août 2020, ils demandent l'acquisition de cette partie de la voirie privée communale.

Madame le Maire indique la procédure à suivre pour accéder à leur demande : identification métrée de l'aliénation et enquête publique à suivre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE la création de la parcelle en lieu et place du délaissé communal en vue de la cession à M. et Mme Emmanuel REUX,**
- **AUTORISE la cession de la parcelle à M. et Mme REUX,**
- **DECIDE que les frais liés à la procédure seront à la charge de l'acquéreur,**
- **DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la future parcelle,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.**

DCM2020/066 : DEPLACEMENT DU LIT D'UN COURS D'EAU « RUE DU GUE » – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL :

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD, adjoint au Maire, qui rappelle le projet de déplacement du lit d'un cours d'eau : franchissement de route, mise en sécurité de la route, du cours d'eau et des habitations construites Rue du Gué.

Le lit actuel longe la Voie Communale n°2 et serait déplacé sur l'autre berge. Il s'agit de l'éloigner des nouvelles habitations (risque d'écoulements pluviaux) et de l'importante proximité avec le bord de la route (renforcement de la sécurité routière) afin de l'implanter en bordure de zone humide où il ne sera pas impacté.

L'opération visant à déplacer ce cours d'eau sera prise en charge par la Commune et réalisée par les services techniques avec l'aide du SIVAP. Cependant, compte tenu du linéaire de cours d'eau concerné et du fait que le secteur d'intervention se situe en partie en terrain privé, il est nécessaire de déposer au préalable un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des travaux.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer auprès des services de l'Etat les dossiers de déclaration loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme le Maire à déposer les dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau et de demande de Déclaration d'Intérêt Général,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

DCM2020/067 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE :

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD, Adjoint au Maire, qui informe l'Assemblée que l'acquisition d'une débroussailleuse est nécessaire pour mener à bien les travaux d'entretien des espaces verts des agents techniques communaux. Un devis a été obtenu auprès de la société SARL Pringault Motoculture de Ploeuc L'Hermitage pour une débroussailleuse de marque Stihl au prix de 458.33 € HT soit 550.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de l'acquisition d'une débroussailleuse auprès de la société SARL Pringault Motoculture pour un montant de 458.33 € HT soit 550.00 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

DCM2020/068 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION DE MATERIEL DE NETTOYAGE :

Madame le Maire informe l'Assemblée que plusieurs matériels de ménage sont à acquérir pour faciliter l'entretien des locaux de l'école, de la mairie et de la cantine. Un contact a été pris avec le fournisseur habituel de ces produits sur la commune et démonstration a été faite pour du matériel ergonomique permettant de faciliter le travail des agents communaux.

Quatre devis ont été obtenus auprès de la société Ets Claude Chenu en vue de l'équipement en nouveau matériel pour l'école maternelle, l'école élémentaire, la cantine et la mairie :

Produits	Lieu	Prix HT	Montant TVA	Prix TTC
Chariots de ménage ergonomiques, manches télescopiques, kits vitres, bandeaux microfibre, pichets doseurs	Mairie	109.51 €	21.90 €	131.41 €
	Maternelle	1 277.45 €	255.49 €	1 532.94 €
	Elémentaire	1 207.52 €	241.50 €	1 449.02 €
	Restaurant scolaire	270.91 €	54.18 €	325.09 €
TOTAL		2 865.39 €	573.07 €	3 438.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de l'acquisition de matériel ergonomique pour l'entretien des locaux de l'école, la mairie et le restaurant scolaire auprès de la société Ets Claude Chenu pour un montant de 2 865.39 € HT soit 3 438.46 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer les devis correspondants.**

DCM2020/069 : ETUDE DE DEVIS – ENSEIGNE MAIRIE :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la loi d'urgence, le devis de création de l'enseigne de la Mairie a été validé par l'ancien Maire. La facture est parvenue en Mairie fin juillet et pour la payer, la comptable publique est dans l'attente d'une délibération de la commune.

Pour rappel, le montant du devis pour la création, la pose de l'enseigne et l'acquisition de 7 plaques de portes s'élevait à 894 € HT soit 1 072.80 € TTC. Cette enseigne a été réalisée et posée par la société Jézéquel publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de la création et la pose d'une enseigne pour la mairie par la société Jézéquel Publicité pour un montant de 894 € HT soit 1 072.80 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à mandater la facture correspondante.**

DCM2020/070 : ETUDE DE DEVIS – LOGICIEL DE GESTION DE CIMETIERE :

Madame le Maire passe la parole à M. Antoine MAHÉ, Adjoint au Maire, qui précise à l'Assemblée que la gestion du cimetière est organisée sur papier et tableau informatisé. Les plans sont uniquement sur papier également. Un travail de fonds est nécessaire pour mettre les éléments à jour (concessions à échéance, registre d'inhumation...). L'informatisation des différents éléments de suivi faciliterait le travail des agents sur ce sujet.

Plusieurs démonstrations de logiciels ont été réalisées auprès du service administratif et les devis correspondants ont été transmis par les entreprises :

Logiciel / société	Prestations	Montant HT	TVA	Montant TTC
Améthyste / JVS	Création et paramétrage du logiciel, intégration cartographie	4 080.00 €	816.00 €	4 896,00 €
Gescime	(création de plan ou passage d'un drone), installation du logiciel sur serveur, formation et assistance au démarrage, reprise des données	5 773.00 €	1 154.60 €	6 927.60 €
Néocim / Sédi		10 462.00 €	2 092.40 €	12 554.40 €

Pour information, les contrats de services s'élèvent à :

- Améthyste / JVS : 389.00 € HT par an
- Gescime : 289.00 € HT par an, offert la première année
- Néocim / Sédi : 340 € HT par an.

Les différentes démonstrations ont permis d'évaluer les propositions de chaque société. Il en ressort que la société Gescime est un réel spécialiste du domaine funéraire et que leur proposition est la plus complète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de l'acquisition d'un logiciel cimetière auprès de la société Gescime pour un montant de 5 773.00 € HT soit 6 927.60 € TTC y compris l'option reprise de données,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

DCM2020/071 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION DE MIROIRS ROUTIERS :

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD, Adjoint au Maire, qui informe l'Assemblée que des miroirs routiers sont à positionner sur la commune afin de sécuriser la sortie des riverains. Un devis a été obtenu auprès de la Société Signals pour un montant de 442.22 € HT soit 566.54 € TTC pour l'achat de 2 miroirs routiers. Les miroirs seront posés par les services techniques.

Madame Kathy LE LEFF rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 juin 2019, deux miroirs routiers ont été achetés et qu'un seul devait être installé. M. Antoine MAHÉ lui répond qu'en effet, à l'époque, deux miroirs ont été acquis et que les deux finalement ont été installés. Un miroir a été positionné près de la société FL Formation et un second à la demande d'un particulier par les services techniques. M. MAHÉ reconnaît que cette installation s'est faite très rapidement sans retour de sa part auprès des services techniques suite à la décision du Conseil Municipal du 4 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de l'acquisition de deux miroirs routiers auprès de la société Signals pour un montant de 442.22 € HT soit 566.54 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

DCM2020/072 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION D'UNE LAMPE DE BUREAU POUR L'ECOLE :

Madame le Maire passe la parole à Mme Carole MOISAN MAZÉ, Adjointe au Maire, qui rappelle à l'Assemblée qu'une lampe de bureau directionnelle a été achetée en fin d'année scolaire dans le cadre de l'aménagement de poste d'une ATSEM. Cette lampe de bureau sert au travail de l'ATSEM pendant le temps de sieste afin de diriger l'éclairage uniquement sur son bureau.

L'acquisition d'une seconde lampe permettra à la deuxième ATSEM de travailler dans les mêmes conditions. L'entreprise Aquatre a été sollicitée pour l'établissement d'un nouveau devis. Le montant de la lampe LED s'élève à 110.70 €HT soit 132.84 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'acquisition d'une lampe de bureau directionnelle auprès de la société **Aquate** pour un montant de 110.70 € HT soit 132.84 € TTC,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis correspondant.

DCM2020/073 : ETUDE DE DEVIS – INSTALLATION D'UN VITRAGE A L'ACCUEIL :

Madame le Maire propose à l'Assemblée de se positionner sur l'installation d'une protection définitive au niveau du comptoir de l'accueil de la Mairie. Deux entreprises ont été sollicitées et deux propositions sont parvenues en Mairie :

- BC Agencement : pose d'un châssis vitré pour un montant de 2 071.20 € HT soit 2 485.44 € TTC
- ETG Enseigne signalétique : pose d'une protection plexiglass provisoire pour un montant de 535.45 € HT soit 642.54 € TTC.

Madame le Maire souligne que la pose d'un châssis vitré définitif permet également de renforcer la sécurité des agents à l'accueil notamment lors de la manipulation de fonds pour l'agence postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la pose d'un châssis vitré par la société **BC Agencement** pour un montant de 2 071.20 € HT soit 2 485.44 € TTC,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis correspondant.

DCM2020/074 : REMBOURSEMENT D'UNE ENSEIGNANTE POUR L'ACHAT DE MATERIEL SCOLAIRE :

Madame le Maire passe la parole à Mme Carole MOISAN MAZÉ, Adjointe au Maire, qui précise à l'Assemblée que l'enseignante de la classe des petites et moyennes sections a acheté en ligne du matériel scolaire pour sa classe pour la rentrée. La commune ne pouvant effectuer d'achats sur Internet, l'enseignante a fait l'avance d'un montant de 89.99 € TTC. Madame le Maire propose de la rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à émettre le mandat correspondant au remboursement de l'enseignante Mme Amandine KLEIN pour un montant de 89.99 €.

DCM2020/075 : VIREMENT DE CREDIT – PUBLICATION ANNONCE LEGALE :

Madame le Maire précise à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier, la publication d'une annonce légale a été nécessaire pour le renouvellement de la commission communale d'aménagement foncier. Le montant de cette publication s'élève à 265.44 € TTC et n'était pas prévu dans le budget 2020. En effet, le montant inscrit au budget 2020 reprenait uniquement la participation de la commune à verser au Conseil Départemental.

Un virement de crédit est donc nécessaire pour payer la facture de la publication de l'annonce légale auprès de la société Médialex.

Madame le Maire propose le virement de crédit suivant en section d'investissement :
Opération 183 – Aménagement foncier, article 204133 : + 245.00 €
Opérations financières – Dépenses imprévues, chapitre 020 : - 245.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme le Maire à effectuer le virement de crédit tel que précisé ci-dessus.**

DCM2020/076 : RENOUELEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ALEC :

Madame le Maire informe le conseil de l'adhésion en cours de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, met en œuvre quatre missions principales :

- L'information, la sensibilisation et le conseil aux particuliers, notamment grâce à l'Espace Info Energie (EIE) et aux plateformes de la rénovation de l'habitat,
- La lutte contre la précarité énergétique au travers du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME),
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé CEP),
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales de transition énergétique et lutte contre le dérèglement climatique.

Le service de Conseil en Energie Partagé – réservé aux communes adhérentes, les missions à destination des citoyens sont ouvertes à tous les habitants du Pays de Saint-Brieuc – a pour objectif d'aider les communes adhérentes à une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- ✓ En établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans, grâce à un suivi des factures,
- ✓ En identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores,
- ✓ En formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique,
- ✓ En accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils et des analyses.

Cinq conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie Partagé ». La mission de CEP bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par l'Agglomération, par le Syndicat Départemental d'Energie, l'ADEME et la Région Bretagne (soutien à la création de poste).

Suite aux élections municipales et au renouvellement général du Conseil Municipal intervenu le 26 mai 2020, la commune doit désigner l'élu référent à l'ALEC, qui peut être celui / celle chargé(e) des bâtiments, des travaux, de l'énergie, de l'environnement, des affaires sociales ou de la participation citoyenne (référent actuel : M. Rémi BLANCHARD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE M. Régis LANCIEN, adjoint au Maire en charge de l'environnement, du développement durable, du patrimoine et de l'agriculture, comme élu référent, représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC pour les réflexions et travaux en matière d'efficacité énergétique, de lutte contre le dérèglement climatique, d'amélioration de l'habitat, de lutte contre la précarité énergétique,**
- **DONNE mandat à l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommation et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc...) et d'eau,**
- **AUTORISE l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit,**
- **S'ENGAGE à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en Energie Partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal,**
- **PREND NOTE de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des services techniques de la commune,**
- **MANDATE Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.**

DCM2020/077 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, garderie, eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la commune est concernée par l'obligation de proposer une solution de paiement dématérialisé car les recettes sont supérieures à 50 000 €.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public et de payer les factures des produits locaux émises par les régies. Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.

La convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre les parties. Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans des guides de mise en œuvre dédiés, remis par le correspondant moyens de paiement de la direction régionale ou départementale des finances publiques. Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la convention.

La commune aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures ainsi que le coût du commissionnement en vigueur pour le Secteur Public Local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFiP et tout document afférent à ce dossier.**

DCM2020/078 : AGENDA D'ACCESSIBILITE – TRAVAUX A REALISER :

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD, Adjoint au Maire, qui rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée portant sur 6 années a été approuvé par le Préfet le 29 mars 2017. Pour la quatrième année, les travaux à réaliser pour la mise en conformité des établissements publics ont été déterminés comme suit :

Bâtiment	A faire	Montant estimé
Boulodrome	Création d'une place de stationnement adapté	2 500 €
	Suppression du ressaut	400 €
	Rendre accessible une piste	300 €
Aire de jeux, terrain de boules	Rendre accessible une piste	150 €
Sanitaires de l'Eglise	Aménagement du sanitaire existant	650 €
Complexe sportif André Morel	Reprise du cheminement existant	2 880 €
	Remplacement de la porte (largeur passage) et création d'une rampe d'accès	6 600 €
	Création d'un espace d'usage	50 €
TOTAL		13 530 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réaliser les travaux prévus à l'agenda la quatrième année,**
- **DECIDE de réaliser un maximum de travaux en régie,**
- **et AUTORISE Mme le Maire à signer les devis correspondants.**

DCM2020/079 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LIBAN :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la double explosion du Port de Beyrouth du 4 août 2020 et précise avoir reçu un courrier de l'Association des Maires de France sur l'intervention de l'association ACTED (Aide à la Coopération Technique Et au Développement). Selon les estimations de l'association, 150 000 personnes auraient besoin d'une aide humanitaire. Les besoins les plus urgents concernent les abris, les biens de première nécessité, l'accès aux services de base, la santé et la protection.

Mme Kathy LE LEFF et M. Jacky TOQUET font remarquer que ce n'est pas du rôle de la commune de verser une subvention de ce type. Ils considèrent que, compte tenu de la taille de la commune, le montant de cette subvention peut paraître dérisoire pour l'association ACTED et

qu'il serait préférable d'intervenir auprès d'association de proximité, localement. Plusieurs élus leur répondent qu'il s'agit d'un versement solidaire en direction d'une association intervenant directement sur place et que cette subvention se différencie des aides versées par de nombreux Etats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions :

- **DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association ACTED suite à l'explosion du Port de Beyrouth du 4 août 2020,**
- **AUTORISE Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.**

BILAN SOCIAL 2019 :

Madame le Maire passe la parole à Mme Caroline BILIEN, secrétaire générale, qui présente la synthèse du bilan social 2019 :

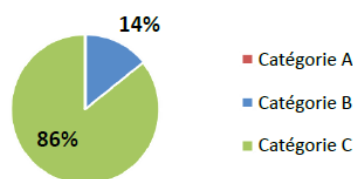
14 fonctionnaires étaient employés par la collectivité au 31 décembre 2019.
2 agents des missions temporaires du Centre de Gestion sont intervenus en 2019.
64 % des agents sont à temps complet.

Caractéristiques des agents permanents

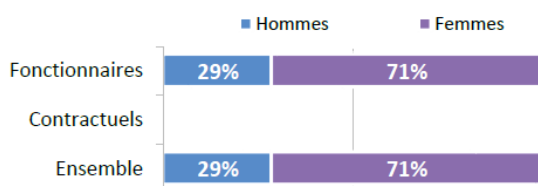
➤ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Technique	57%		57%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	14%		14%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

➤ Répartition des agents par catégorie



➤ Répartition par genre et par statut



➤ Les principaux cadres d'emplois

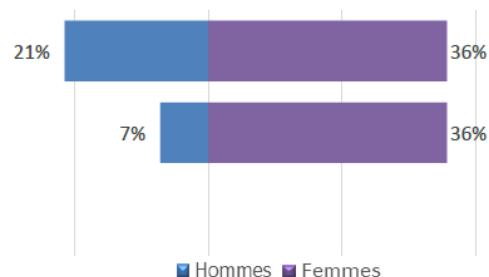
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	50%
Rédacteurs	14%
Adjointes administratifs	14%
ATSEM	14%
Agents de maîtrise	7%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	51,07
de 50 ans et +	
Ensemble des permanents	51,07
de 30 à 49 ans	
Tranche d'âge	
de - de 30 ans	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Les charges de personnel représentent 50,21 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 094 189 €	Charges de personnel*	549 366 €	➔	Soit 50,21 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-----------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	355 793 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	46 818 €	0 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 744 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 086 €	
Supplément familial de traitement :	1 743 €	
Indemnité de résidence :	0 €	

Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

En moyenne, 32,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,20%	7,20%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,90%	8,90%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,90%	8,90%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

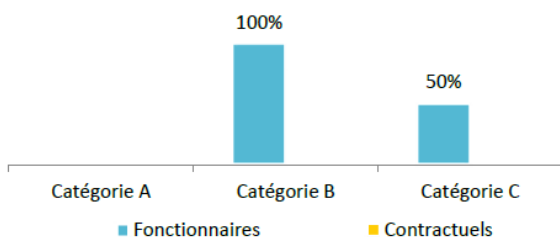
36,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

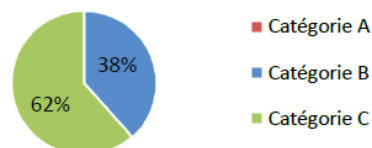
Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

En 2019, 57,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour → 26 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019 →

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

3 734 € ont été consacrés à la formation en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	74 %
Autres organismes	22 %
Frais de déplacement	4 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	73%
Autres organismes	4%
Interne à la collectivité	23%

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

En lien avec la délégation reçue du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner déposées pour les parcelles suivantes :

- DIA du 3 août 2020 : bâti sur terrain de 160 m² situé « 21 rue de la Creusée », 95 000 €. Parcelle section C n°1 061
- DIA du 3 août 2020 : bâti sur terrain de 285 m² situé « 18 La Ville Caro », 12 000 €. Parcelle section C n°194

Madame Le Maire n'a pas appliqué le droit de préemption.

POINTS COMMUNAUTAIRES :

Madame le Maire revient sur les sujets abordés lors du dernier conseil communautaire et de la conférence des Maires :

- Rapprochement des bailleurs sociaux : validation d'un projet de rapprochement entre Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat envers la constitution d'un opérateur public de l'habitat social, avec possibilité d'ouverture à d'autres partenaires. Mise en place d'une instance de pilotage réunissant Saint Briec Armor Agglomération, le Département, Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat pour travailler le projet opérationnel de rapprochement.
- Projet éolien en mer : présentation de l'état des lieux du projet et de ses enjeux (interrogation sur le coût financier du projet, conséquences environnementales, St Quay Portrieux, Erquy...). La fin de construction était prévue initialement pour 2023.
- Stade de Beach Volley – commune de Binic : état d'avancement du projet, interrogation sur la pertinence du projet, quelle suite à donner ?

- Organisation de la collecte des déchets en zone Nord (anciennement Sud Goëlo) : doublement des tournées St Quay Portieux, Binic Etables sur Mer, et Tréveneuc en juillet et août.
- Charte d'engagement du réseau des finances publiques : présentation de la proposition de réorganisation des services des finances publiques.
- Mise en place des commissions pour le fonctionnement des nouvelles instances lors du dernier conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Opération argent de poche :

Retour sur l'opération argent de poche : 33 missions ont été organisées par les agents et réalisées par 7 jeunes de la commune et 3 de Plaintel. Pour la seconde année, cette opération a été très appréciée aussi bien des jeunes que des agents de la commune. Mme Isabelle RONSOUX précise que cette opération pourrait être reconduite lors des petites vacances scolaires.

- Inauguration du parcours d'orientation à l'étang :

Le parcours d'orientation est en place. La carte est disponible en Mairie et/ou sur le site Internet de la Commune. Le principe est de retrouver des balises à poinçonner sur une feuille. Une date est à prévoir pour l'inauguration « officielle ».

- Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc :

Instance de démocratie participative obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, les conseils de développement sont composés de citoyennes et de citoyens issus des secteurs qui animent la vie des habitants : emploi, économie, culture, santé, formation, solidarité... il s'agit de lieux de réflexion, d'échange et d'expression visant à enrichir les projets des territoires. Le Conseil de développement est consulté par les collectivités dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des documents stratégiques de planification (SCOT, PCAET, Projet de Territoire...) mais peut également être saisi ou s'autosaisir de tout sujet d'intérêt pour le territoire afin de produire des avis et émettre des préconisations.

Afin d'assurer une représentativité de ses membres, il a été convenu en 2018 avec les EPCI, que chaque commune désigne un(e) habitant(e) hors élus communautaires, afin de siéger au Conseil de développement et de participer à ses travaux.

Voici les groupes de travail actuellement en cours et les prochaines échéances de réunion envisagées :

- Mer et littoral : octobre
- Schéma de cohérence territorial : octobre
- Plan climat air énergie : novembre
- Evaluation citoyenne des politiques publiques : décembre.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de réfléchir au nom d'une personne qui pourrait être intéressée pour siéger à ce conseil de développement.

- Désignation d'un conseiller municipal en tant que membre du comité de pilotage PLUi :

Le PLUi a été prescrit par délibération du 31 mai 2018. Suite aux dernières élections, un nouveau comité de pilotage en charge du suivi de la procédure doit être mis en place. La réunion d'installation de ce comité de pilotage est programmée le lundi 5 octobre 2020 à 14h00 à la Mairie de TREGUEUX.

Conseiller municipal désigné : Antoine MAHÉ.

- Réunion PLU du 17 juillet :

Mme Kathy LE LEFF demande un retour sur la réunion concernant le PLU qui s'est déroulée le 17 juillet 2020.

M. Antoine MAHE lui répond que 2 problématiques ont été soulevées :

- station de relevage de la gare et de la station d'épuration à mettre aux normes (eaux parasites et construction d'une nouvelle station)

- les villages inscrits en extension dans le PADD sont de trop selon la DDTM.

Le PADD sera donc à retravailler avec la suppression de toutes les extensions des villages hors enveloppe urbaine. Une réunion publique sera à prévoir en amont, selon la même procédure que précédemment.

Il précise également avoir reçu une validation verbale concernant les projets de construction liés au lotissement communal et au lotissement des Consorts Rivière pour la délivrance d'un avis favorable au niveau des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour toute nouvelle demande de construction hors lotissement, en attente des travaux de la station et du poste gare, les permis recevront un avis défavorable.

La prochaine réunion est prévue le 25 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Prochains conseils :

- 13 octobre 2020
- 10 novembre 2020
- 8 décembre 2020

Dates à retenir :

- 3 octobre 2020 : Visite des bâtiments communaux à 9h, RDV à la Mairie
- 3 octobre 2020 : Commission travaux à 11h

La secrétaire de séance
Isabelle RONSOUX

MAHÉ Laurence

MAHÉ Antoine

MOISAN MAZÉ Carole

LANCIEN Régis

Pouvoir à M.
BOITARD

CLÉRICE Élodie

BLANCHARD Rémi

BOITARD Christophe

CARLO Serge

DAULY René

LE GALL Morgane

LE GOFF Didier

LE GOUPIL Béatrice

LE LEFF Kathy

LE MOING Annick

MORIN Vanessa

REBOURS Miguel

RONSOUX Isabelle

TOQUET Jacky

VARGIU Christelle

Pouvoir à Mme
LE GALL

NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 15 SEPTEMBRE 2020

DCM2020/062	Charges de fonctionnement de l'école, année scolaire 2019-2020
DCM2020/063	Avis sur la prise en compte environnementale du projet d'aménagement foncier de la commune
DCM2020/064	Avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement – centrale biométhane de Saint-Brieuc-Ploufragan
DCM2020/065	Aliénation d'un délaissé communal « 51 Saint Guihen » par M. et Mme Emmanuel REUX
DCM2020/066	Déplacement du lit d'un cours d'eau Rue du Gué – demande de déclaration d'intérêt général
DCM2020/067	Etude de devis – acquisition d'une débroussailleuse
DCM2020/068	Etude de devis – acquisition de matériel de nettoyage
DCM2020/069	Etude de devis – enseigne mairie
DCM2020/070	Etude de devis – logiciel de gestion du cimetière
DCM2020/071	Etude de devis – acquisition de miroirs routiers
DCM2020/072	Etude de devis – acquisition d'une lampe de bureau pour l'école
DCM2020/073	Etude de devis – installation d'un vitrage à l'accueil
DCM2020/074	Remboursement d'une enseignante pour l'achat de matériel scolaire
DCM2020/075	Virement de crédit – publication annonce légale
DCM2020/076	Renouvellement représentation de la commune au sein de l'ALEC
DCM2020/077	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
DCM2020/078	Agenda d'accessibilité – travaux à réaliser
DCM2020/079	Subvention exceptionnelle LIBAN